



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1093) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE ROPARTZ, A
L'ASSOCIATION « CŒUR CHANTER »**

**DÉCISION N° DM-25-328
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'association « Chœur Chanter » ayant son siège à Vincennes, « Espace Sorano » 16 rue Charles Pathé 94300 Vincennes, représentée par sa présidente Madame Isabelle BOULAIS, d'organiser des répétitions, dans la salle Ropartz, tous les samedis de 14h00 à 18h00 du 13 septembre 2025 au 13 juin 2026 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 32 samedis ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « Chœur Chanter » ayant son siège à Vincennes, « Espace Sorano » 16 rue Charles Pathé 94300 Vincennes, représentée par sa présidente Madame Isabelle BOULAIS, une convention de location de salle afin d'organiser des répétitions, dans la salle Ropartz, tous les samedis de 14h00 à 18h00 du 13 septembre 2025 au 13 juin 2026 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 32 samedis.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251002-lmc1H13536H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/10/2025
Date de Publication : 02/10/2025